

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-559 DU 04 OCTOBRE 2008
Chargeant **Monsieur Jean Alexandre HOUNTONDI**,
Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-
Parole du Gouvernement de l'intérim de Monsieur
Goundé Désiré ADADJA, Ministre Délégué auprès du
Président de la République Chargé de la
Communication et des Technologies de l'Information et
de la Communication, pour la période du 03 au 12
octobre 2008.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement.

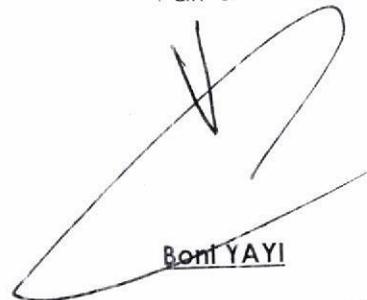
DECRETE

Article 1^{er} : Pour la période du 03 au 12 octobre 2008, Monsieur Jean Alexandre HOUNTONDI est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication, des Technologies de l'Information et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Goundé Désiré ADADJA.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 octobre 2008

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement



Boni YAYI

Ampliations PR : 6 – SGG 2 – AN : 2 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MDCCNT/PR : 4 Autres
Ministères : 26 – Départements : 12 – JORB : 1